

1ère édition du  
**Forum écocitoyenneté  
et développement durable**  
de Fegersheim



**Supports de conférence**

**LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE**

**#1**





En partenariat avec



## Rénovation énergétique : quels travaux ? Quelles aides ? Comment être accompagné ?

Forum Ecocitoyenneté et développement durable de Fegersheim

23 octobre 2022





1. Présentation de l'agence du climat et de l'écosystème lié à la rénovation
2. La rénovation énergétique, pourquoi et comment ?
3. Construire son projet de rénovation énergétique
4. Les aides financières associées
5. Temps d'échanges



# Déclaration d'urgence climatique et plan climat 2030

<p>Record absolu de chaleur</p> <p><b>38,8°C</b></p> <p>Entzheim, 30 juin 2019</p>	<p>Inondations, coulées de boues</p> <p><b>14</b></p> <p>communes / 33 impactées</p>	<p>Espèces invasives, ex. :</p> <p><b>Moustique tigre</b></p>
<p>Pics de chaleur attendus</p> <p><b>55°C</b></p> <p>À partir de 2050 (Bador et al., 2017)</p>	<p>Conso. d'énergies</p> <p><b>-3,5%</b></p> <p>2012 à 2019 (-30% attendus -&gt; 2030)</p>	<p>Facture énergétique</p> <p><b>1,1 Mds €</b></p> <p>Source PCAET 2030</p>



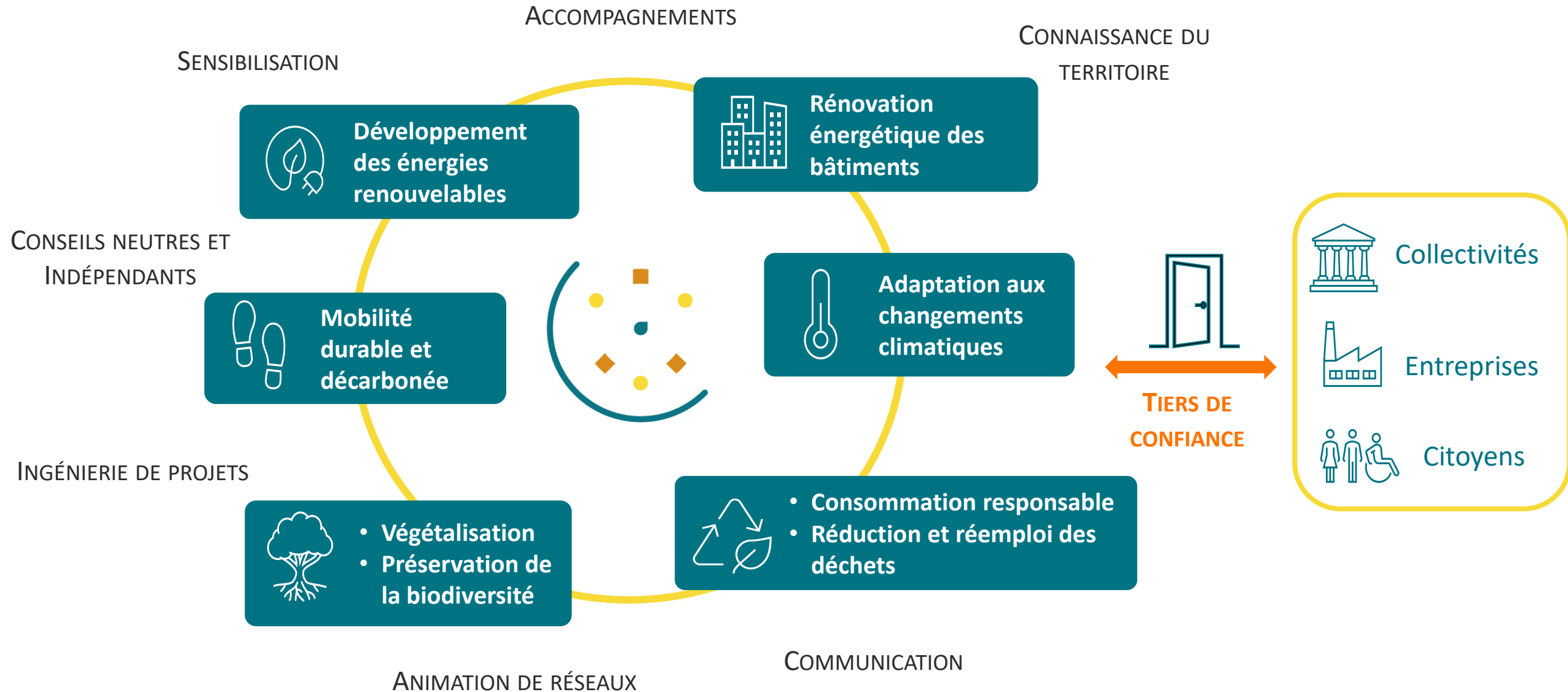
Les dérèglements climatiques s'amplifient et s'aggravent. *(rapport du GIEC et données Météo-France)*

Les consommations d'énergies coûtent très cher aux ménages et aux entreprises. *(plan climat de l'Eurométropole)*

Nous ne sommes pas sur la bonne pente ! *(plan climat de l'Eurométropole)*



# L'agence du climat : Le guichet des solutions





# L'agence du climat – Espace conseil France Rénov'



France **Rénov'**, LE service public de la rénovation de l'habitat

[france-renov.gouv.fr](http://france-renov.gouv.fr)

- Sur l'**Eurométropole de Strasbourg** : co-animation Agence du climat et Chambre de Consommation d'Alsace et du Grand-Est

[03 69 24 83 10](tel:0369248310) / [renov-habitat@agenceduclimat-strasbourg.eu](mailto:renov-habitat@agenceduclimat-strasbourg.eu)



**AGENCE DU CLIMAT**  
le guichet des solutions  
Eurométropole de Strasbourg

*En partenariat avec*



**CHAMBRE DE  
CONSOMMATION  
du GRAND EST**



Coordinatrice

**Aurélie Bruder**



Conseillère

**Laurie Nogues**



Conseillère

**Sarah Fleury**



Conseillère

**Roxane Mathieu**



Apprenti Licence Pro

**Mohamed El Hannaoui**



Conseiller

**Stéphane Schumpp**



Conseiller

**Christophe Bernier**



# L'écosystème autour de la rénovation énergétique

## Les institutions, collectivités et associations indépendantes



- Pilotage de la marque nationale France Rénov'
- Distribue différentes aides financières



- Porte et finance le déploiement du service de conseil France Rénov' sur le territoire
- Déploie certaines aides de l'ANAH avec bonification

## Urbanis

- Accompagne et monte les dossiers d'aides ANAH de l'Eurométropole
- Accompagne les copropriétés fragiles dans leur fonctionnement et projet de rénovation



Service de conseil sur l'architecture, et notamment la rénovation structurelle



Les associations de propriétaires

- Informent et sensibilisent les propriétaires sur différents sujets



Service de conseil juridique et financier autour du logement

Avec le soutien de



- Soutien financière et animation du service France Rénov' sur la Région Grand Est
- Propose des aides financières à la rénovation énergétique ou énergies renouvelables

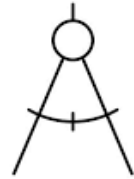


# L'écosystème autour de la rénovation énergétique

## Les sociétés privées d'accompagnement et maîtrise d'oeuvre



- Société d'économie mixte régionale
- Prestations d'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour les maisons et copropriétés



### Architectes

Prestations de maîtrise d'oeuvre



Prestations d'assistant à maîtrise d'ouvrage pour les copropriétés



Les fédérations de syndicats

- Appuient les syndicats dans leur métier
- Forment les gestionnaires

### Bureaux d'études

Prestations d'audit énergétique

## Les entreprises réalisant les travaux et les distributeurs d'aides CEE



- Label d'entreprises de la rénovation énergétique
- Exigée pour l'obtention d'aides financières



Fournisseurs d'énergie ou intermédiaires

- Proposent des aides aux travaux contre la valorisation des CEE à l'Etat
- Certains travaillent avec des artisans partenaires RGE



# La rénovation énergétique, pourquoi et comment ?





## Un logement confortable en toute saison

*Confort thermique et acoustique*

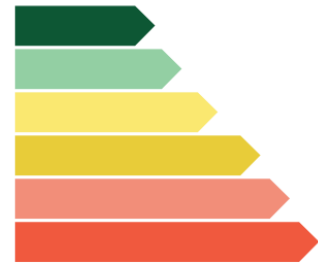


## Préservation de la valeur patrimoniale

*Mieux vendre à un meilleur prix ou pouvoir louer son logement*

## Réponse aux nouvelles attentes et exigences réglementaires

*Esthétisme, confort d'usage, performance écologique*



## Contribution à la protection de l'environnement

*Diminutions des consommations d'énergie et des émissions de CO<sub>2</sub>*



## Optimisation des dépenses pour les travaux

*Isolation à l'occasion d'un ravalement de façade*





# 5 DATES CLÉS À RETENIR

## LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE



### POUR LE LOGEMENT

#### EN VENTE CLASSIQUE



**AUDIT ÉNERGÉTIQUE  
OBLIGATOIRE AVANT VENTE\***  
Logements étiquette DPE F et G

*(en attente de l'arrêté pour un report au 1<sup>er</sup> avril 2023)*



**AUDIT ÉNERGÉTIQUE  
OBLIGATOIRE AVANT VENTE\***  
Logements étiquette DPE E



**AUDIT ÉNERGÉTIQUE  
OBLIGATOIRE AVANT VENTE\***  
Logements étiquette DPE D

*\*Pour les maisons individuelles et biens en monopropriété*

#### EN LOCATION CLASSIQUE

**25 AOÛT  
2022**



**GEL DES LOYERS**  
Logements étiquette DPE F et G

**1<sup>ER</sup> JANVIER  
2023**



**LOCATION INTERDITE**  
Logements étiquette DPE G si  
consommation annuelle > 450 kwh/m<sup>2</sup>

**FIN DE VALIDITÉ DES DPE  
ANCIENNE GÉNÉRATION**  
à partir du 31 décembre 2024



**1<sup>ER</sup> JANVIER  
2025**



**LOCATION INTERDITE**  
Logements étiquette DPE G

**1<sup>ER</sup> JANVIER  
2028**



**LOCATION INTERDITE**  
Logements étiquette DPE F

**1<sup>ER</sup> JANVIER  
2034**



**LOCATION INTERDITE**  
Logements étiquette DPE E

Source infographie :  
Synergie Notaires



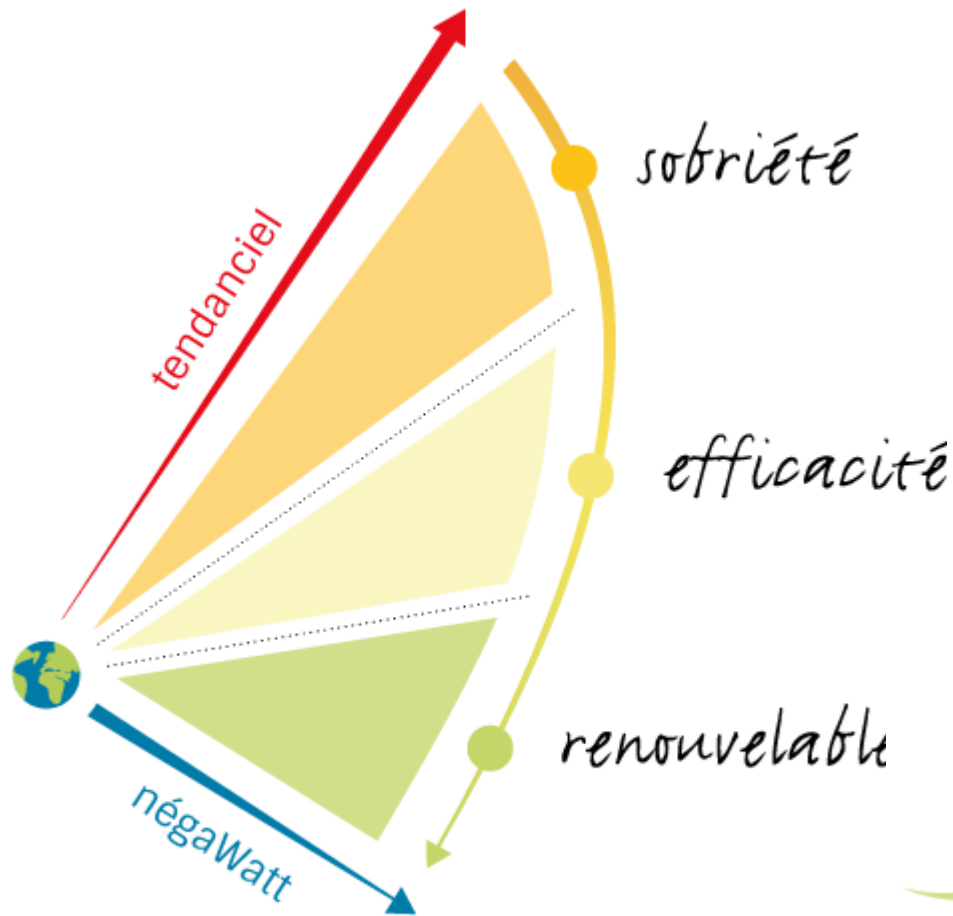
Facture d'énergie (€) = **consommation (kWh)** x prix de l'énergie (€/kwh)



**Besoin de chauffage + comportement**



## Quels leviers ?



### Prioriser les besoins énergétiques essentiels

essentiels dans les usages individuels et collectifs de l'énergie.

*Éteindre les vitrines des magasins et les bureaux inoccupés la nuit, limiter l'étalement urbain, réduire les emballages, etc.*



### Réduire la quantité d'énergie nécessaire

à la satisfaction d'un même besoin.

*Isoler les bâtiments, améliorer les rendements des appareils électriques et des véhicules, etc.*



### Privilégier les énergies renouvelables

qui, grâce à un développement ambitieux mais réaliste, peuvent remplacer progressivement les énergies fossiles et nucléaire.



Consommation d'énergie

Production

# QUIZZ

→ Le système de chauffage est le poste à traiter en priorité lors d'une rénovation



# QUIZZ

→ Dans une maison non isolée, quel est le poste le plus déperditif?

a) les murs

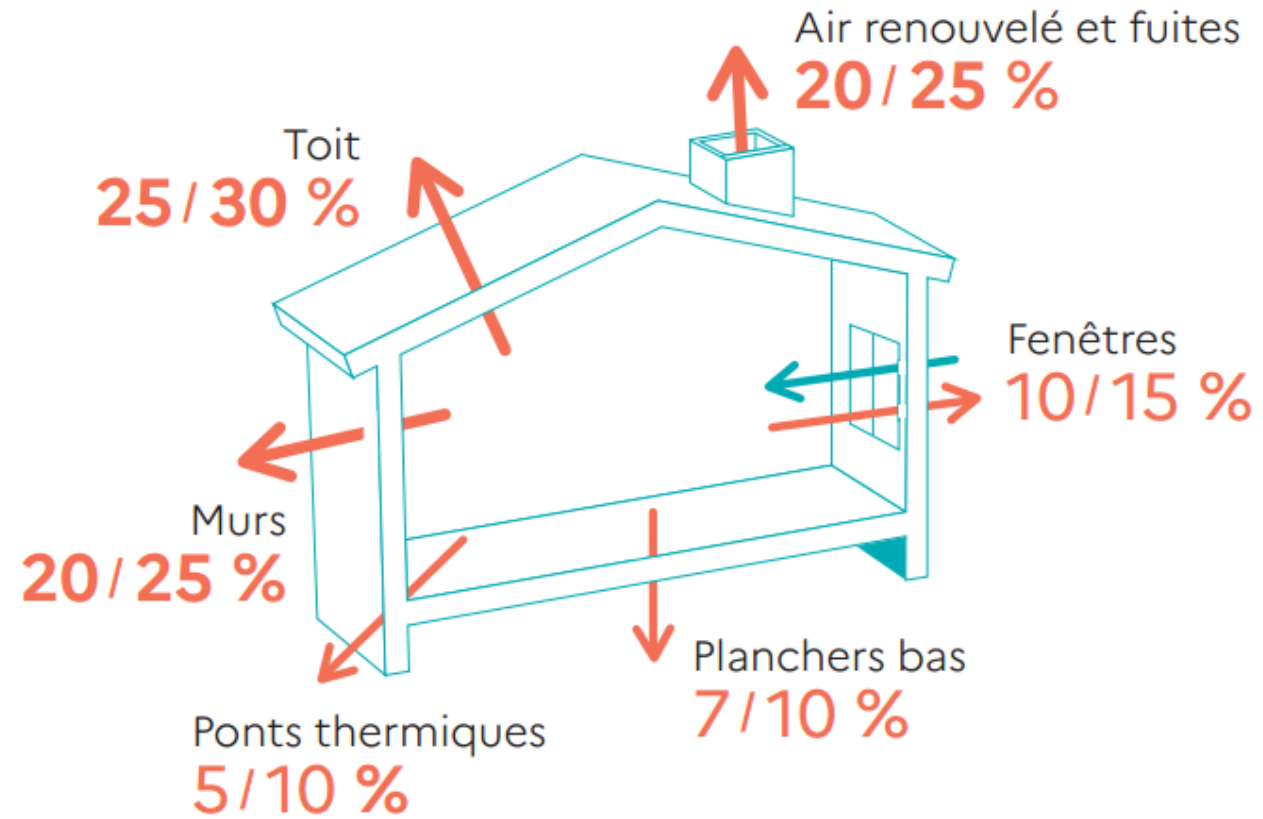
b) le toit

c) les fenêtres





# Pertes de chaleur d'une maison construite avant 1974 et non isolée



Source ADEME





# Des matériaux d'isolation adaptés aux enjeux de rénovation



## 3 catégories d'isolants :

- Synthétiques : polystyrène, polyuréthane
- Minéraux : laine de verre / de roche
- Biosourcés : bois, chanvre, lin, coton, ouate de cellulose

## Des atouts / des inconvénients :

- Epaisseur pour la même performance d'isolation en hiver
- Déphasage thermique pour le confort d'été
- Adaptabilité au bâti ancien
- Impact environnemental / énergie grise

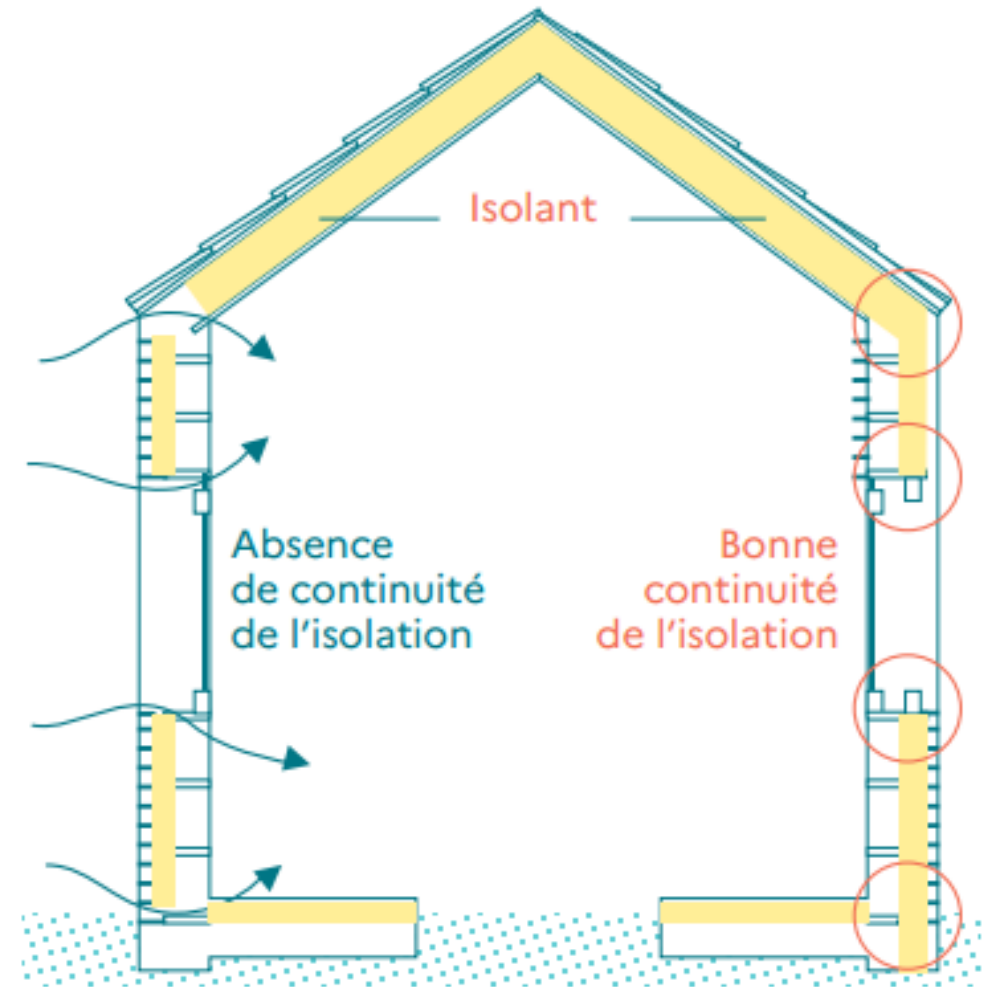


Pont thermique = zone de faiblesse dans l'isolation d'un bâtiment

Où sont-ils ?

- Aux jonctions entre la toiture et les murs.
- Entre les murs et les menuiseries.
- Entre le plancher et les murs.
- À la jonction du balcon et du mur.
- Au niveau des montants des ossatures, des chevrons, des points de fixation.

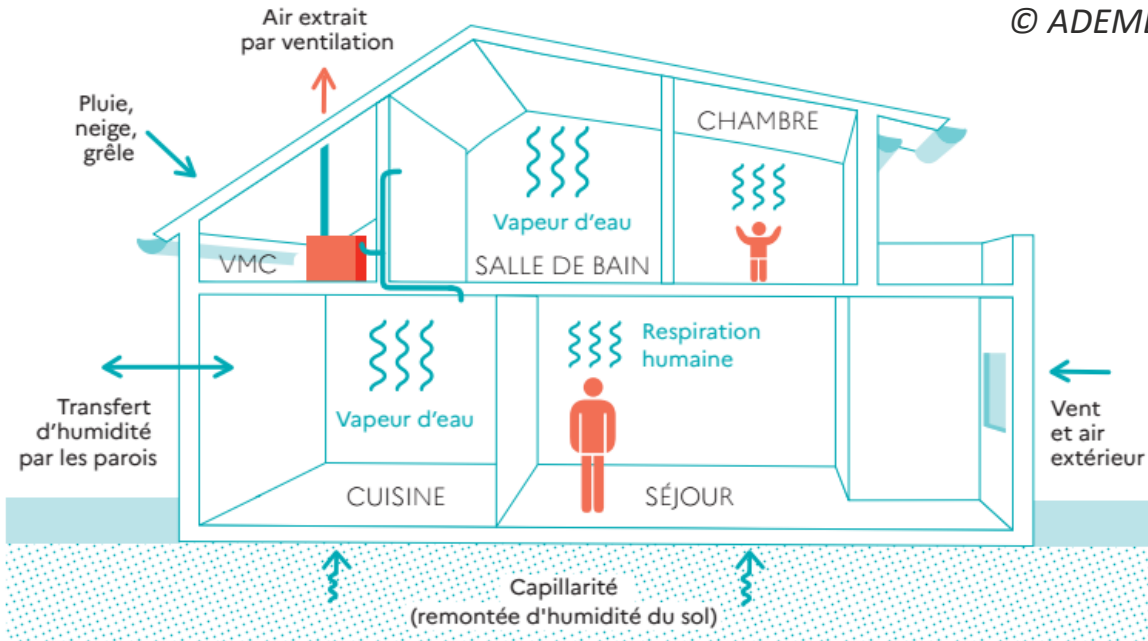
→ Continuité de l'isolation



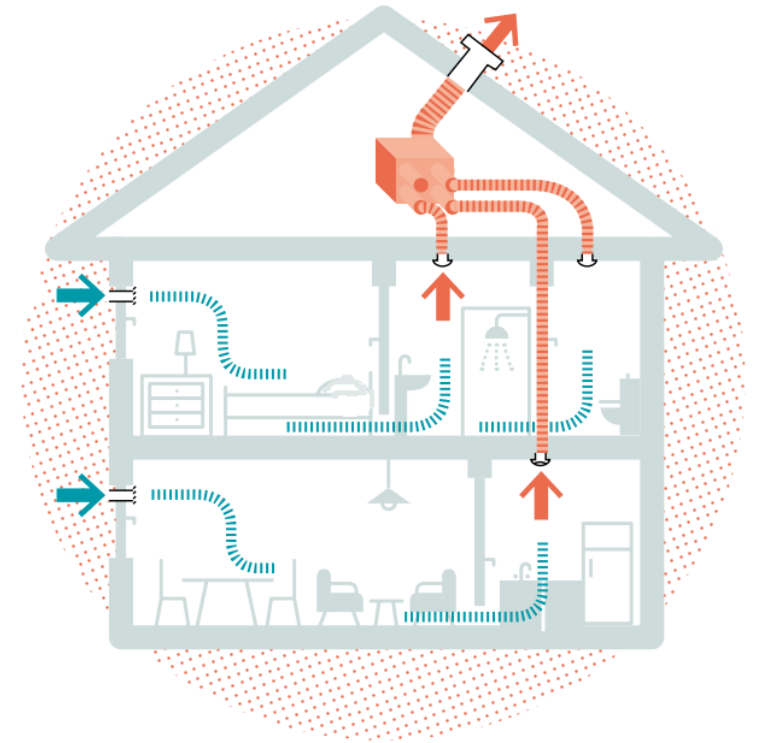
# La bonne gestion de l'humidité



© ADEME



→ Un système de ventilation adapté



Pour un logement **confortable, facile à chauffer et sain**

- Empêcher la vapeur d'eau produite à l'intérieur de pénétrer dans la paroi
- Evacuer l'humidité liée aux remontées capillaires ou la pluie.



# Pourquoi envisager une rénovation par bouquet ou globale ?

---



Bonnes  
menuiseries

+



Bon  
chauffage

+



Bonne  
isolation

+



Bonne  
ventilation

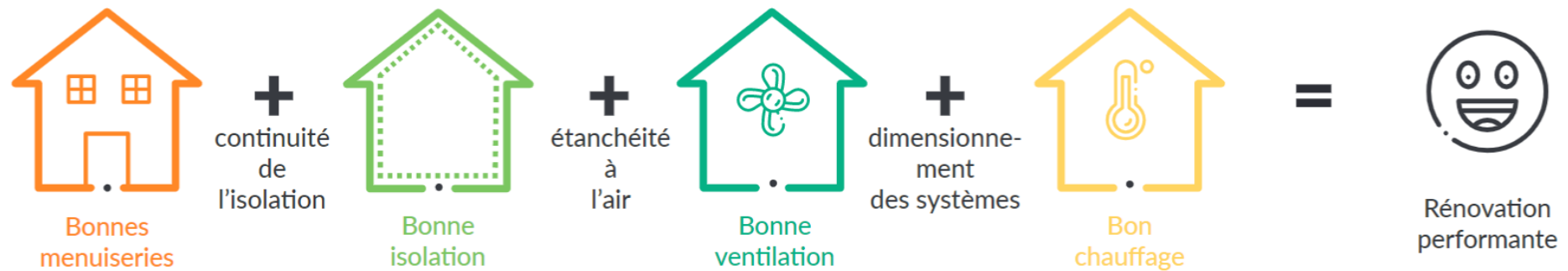
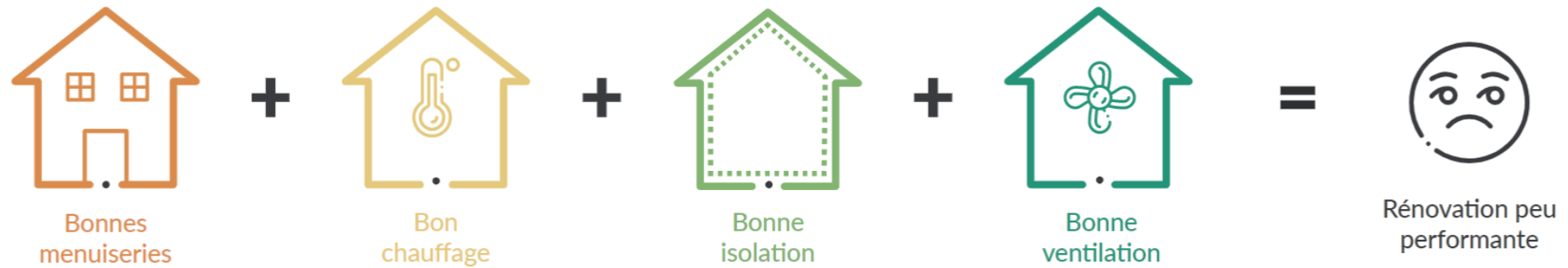
=



Rénovation peu  
performante



# Pourquoi envisager une rénovation par bouquet ou globale ?



→ Optimisation des dépenses et des aides financières





# Avantages d'une rénovation performante





Exonération de la  
taxe foncière



MaPrimeRénov' Copropriété  
Mieux chez moi, mieux pour la planète



**Loc'Avantages**  
La réduction d'impôt qui profite à tous

## Les aides financières pour les projets de rénovation





# Des aides financières parfois sous conditions de ressources

Les aides	Sous conditions de ressources	Sans conditions de ressources
TVA 5,5%		
CEE (primes, bon d'achats, ...)		
CEE coup de pouce	Bonifiés très modestes	
Eco PTZ		
MaPrimeRénov'		
Caisses des retraites		

## PLAFONDS DE RESSOURCES POUR LES AUTRES RÉGIONS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022

NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE	MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS
1	15 262 €	19 565 €	29 148 €	supérieur à 29 148 €
2	22 320 €	28 614 €	42 848 €	supérieur à 42 848 €
3	26 844 €	34 411 €	51 592 €	supérieur à 51 592 €
4	31 359 €	40 201 €	60 336 €	supérieur à 60 336 €
5	35 894 €	46 015 €	69 081 €	supérieur à 69 081 €
par personne supplémentaire	+ 4 526 €	+ 5 797 €	+ 8 744 €	+ 8 744 €



# Les aides financières mobilisables



## Aides principales

## Reste à charge

Propriétaire occupant  
(revenus **intermédiaires ou supérieurs**)  
ou propriétaire bailleur



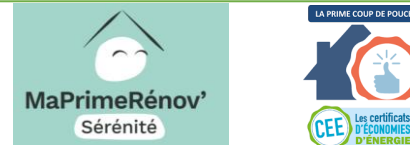
### Si rénovation globale



Propriétaire occupant  
(revenus **modestes très modestes**)



### Accompagnement ANAH obligatoire



Copropriétaires  
(parties communes)



La Région  
**Grand Est**



La Région  
**Grand Est**



**climaxion**  
anticiper • économiser • valoriser

La Région  
**Grand Est**

\* Si MoE



## A ne pas oublier !

- Se renseigner sur les aides AVANT la réalisation des travaux, et la signature des devis
- Les travaux doivent toujours être réalisés par des professionnels
- Les entreprises doivent être labellisées RGE
- Des critères techniques sont à respecter
- Des mentions obligatoires sur les devis et factures
- Concordance des dossiers d'aides, devis-facture, justificatifs divers



## Qui s'occupe des démarches pour en bénéficier ?

- Le ménage en tant que maître d'ouvrage

### Dans certains cas :

- ✓ Le professionnel réalisant les travaux, s'il le souhaite
- ✓ Un maître d'œuvre ou un organisme tiers (Oktave, AMO...) lors d'une rénovation accompagnée
- ✓ L'opérateur Urbanis dans le cas d'un dossier Ma Prime Rénov' Sérénité ou Loc'avantages



# Comment démarrer un projet de rénovation ?

---

## Surtout ne pas se précipiter



1. Identifier ses propres besoins, attentes du projet de rénovation, et le cadre
  - Extension / végétalisation
  - Amélioration de l'usage / adaptation
  - Réflexion en copropriété



2. Faire le point sur l'état du bâtiment (structure, enveloppe thermique, énergie)
  - Diagnostics
  - Audit énergétique



3. Se renseigner auprès d'interlocuteurs – conseils indépendants
  - Espace Conseil France Rénov', CAUE
  - Associations de propriétaires
  - Assistant à maîtrise d'ouvrage, architectes, bureaux d'études

## TECHNIQUE

- ✓ Visite et état des lieux du logement
- ✓ Aide à la définition du projet de travaux (les scénarios possibles pour le ménage et leur impact énergétique)
- ✓ Conseil pour la sélection des entreprises, assistance à l'analyse des devis, explications sur la nature et la qualité d'un produit
- ✓ Aide au suivi du chantier de travaux
- ✓ Conseil pour la réception des travaux, des garanties
- ✓ Après les travaux : informations sur les bonnes pratiques, pour le logement.



## SOCIAL

- ✓ Accompagnement spécifique des ménages en situation de précarité énergétique

## ADMINISTRATIF

- ✓ Appui aux démarches et assistance au montage des dossiers d'aide, notamment pour répondre aux problématiques d'inclusion numérique
- ✓ Possibilité de devenir mandataire si nécessaire
- ✓ Renseignement sur les procédures d'urbanisme

## FINANCIER

- ✓ Conseil et élaboration d'un plan de financement : aides mobilisables, reste à charge et aides complémentaires



en partenariat avec



# Le conseil à destination des propriétaires



# De l'information ponctuelle à l'accompagnement



03 69 24 83 10

[renov-habitat@agenceduclimat-strasbourg.eu](mailto:renov-habitat@agenceduclimat-strasbourg.eu)



## Informations de 1<sup>er</sup> niveau

- Présentation du conseil en rénovation
- Conditions-montants aides financières
- Liste de professionnels



Prise  
de rdv

## Conseil personnalisé

- Conseils techniques au projet (priorité de travaux, solutions techniques, contenu devis...)
- Evaluation des aides et soutien pour les dossiers d'aides

Projet visant 2 lots  
de travaux au moins



## Accompagnement personnalisé du projet

- Visite-conseil, évaluation énergétique
- Scénarii de travaux, estimation des gains énergétiques et des aides financières
- Soutien à l'analyse des devis
- Conseils pour la prise en main du logement rénové



## Orientation vers par interlocuteur externe spécialisé

- Projet de rénovation en copropriété : AMO, programme POPAC
- Réhabilitation d'un bâti ancien patrimonial : CAUE du Bas-Rhin
- Cas de litiges ou fraudes : service juridique de la CCA-GE
- Besoin de renseignements d'ordre juridique lié au logement (locataire, propriétaire bailleur) : ADIL67
- Professionnels : architectes, BE, maitres d'œuvre, Oktave

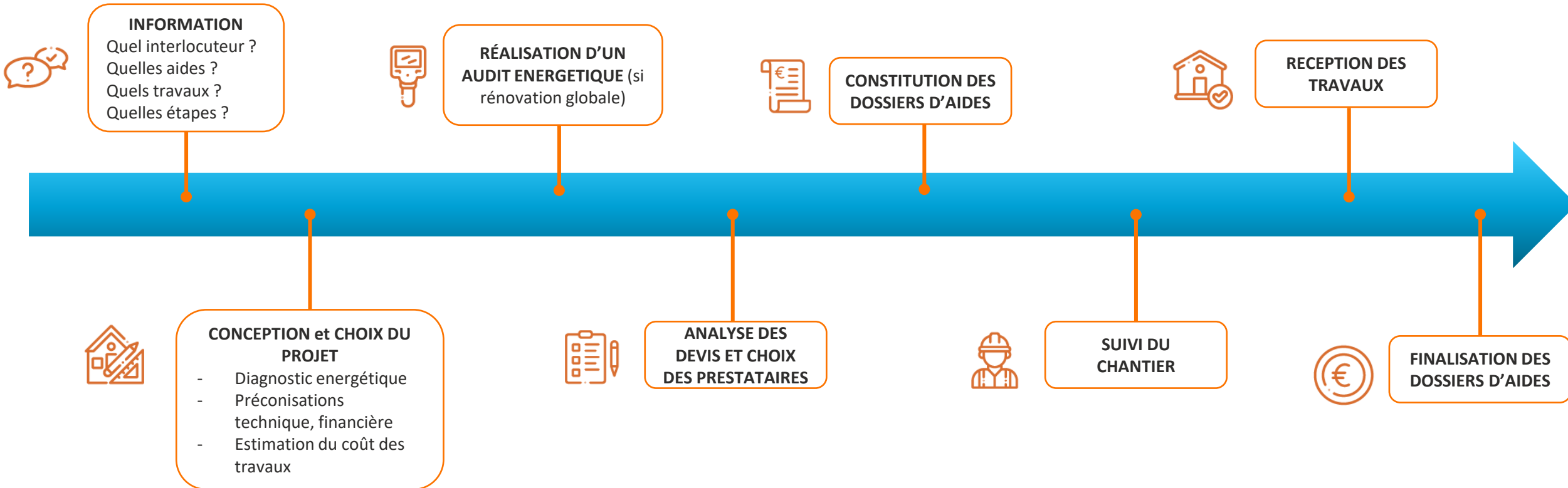




# Être accompagné tout au long de son projet



Conseils et accompagnement\* gratuits, objectifs et indépendants



\* Accompagnement dans le cadre d'un projet visant 2 lots de travaux au moins ou 35% d'économies d'énergie



**AGENCE DU CLIMAT**  
le guichet des solutions

Eurométropole de Strasbourg

En partenariat avec



avec



**France**  
**Rénov'**

Le service public pour mieux  
rénover mon habitat

## *Rénovation énergétique des logements*

03 69 24 83 10 / [renov-habitat@agenceduclimat-strasbourg.eu](mailto:renov-habitat@agenceduclimat-strasbourg.eu)

*Pour les autres thématiques ( mobilité décarbonée ou végétalisation)*

Standard: 03 69 24 82 82

Aurélie Bruder: coordinatrice du pôle rénovation

Sarah Fleury : conseillère en rénovation énergétique



Avec le soutien de

**climaxion**  
anticiper • économiser • valoriser



**Strasbourg.eu**  
eurometropole



# Temps d'échanges



Merci de votre attention.





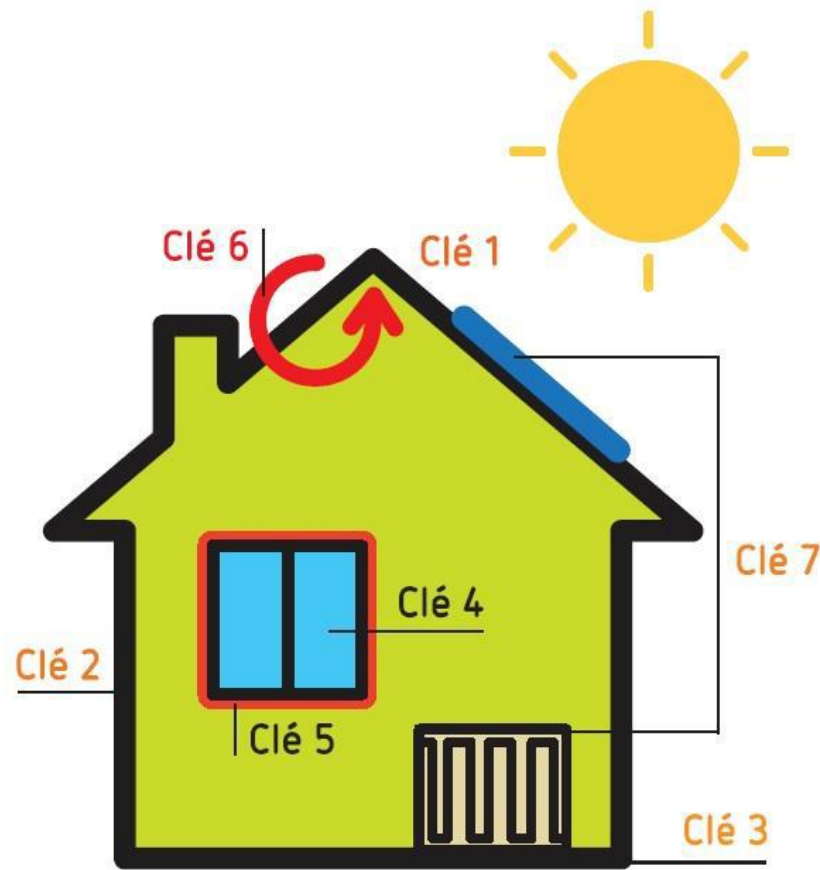
La méthodologie du DPE ayant évolué en 2021, la période de validité des anciens DPE est modifiée.

Les DPE réalisés :

- avant le 1er janvier 2013 sont valides jusqu'au 31 décembre 2022 ;
- entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2017 sont valides jusqu'au 31 décembre 2022 ;
- entre le 1er janvier 2018 et le 30 juin 2021 sont valides jusqu'au 31 décembre 2024 ;
- après le 1er juillet 2021 sont valides dix ans.



# Un logement peu consommateur d'énergie



- Clé 1** Bâtiment compact et ouvert au soleil
- Clé 2** Isolation renforcée des parois
- Clé 3** Traitement des ponts thermiques
- Clé 4** Fenêtres performantes
- Clé 5** Absence de fuites d'air
- Clé 6** Ventilation performante
- Clé 7** Chauffage à haut rendement et EnR



# MaPrimeRénov'

## Conditions :

- ▶ Occupation du logement dans un délai 6 mois après paiement de la prime
- ▶ **Logement de plus de 15 ans, sauf remplacement chaudière fioul en panne (2 ans)**
- ▶ **Demande à faire AVANT démarrage des travaux**
- ▶ Professionnels RGE (hors dépose cuve à fioul et raccordement à un réseau de chaleur)
- ▶ Prime forfaitaire par travaux et niveau de ressources
- ▶ A demander sur [www.maprimerenov.gouv.fr](http://www.maprimerenov.gouv.fr)
- ▶ Prime versée à la fin des travaux
- ▶ Plafond de 20 000 € de prime par logement sur 5 ans
- ▶ Travaux exclus : isolation combles perdus, isolation plancher bas, calorifugeage canalisations (couverts par les CEE)



**MaPrimeRénov'**  
Mieux chez moi, mieux pour la planète

**RGE**



# MaPrimeRénov'

## Conditions :

- ▶ Cumulable avec les CEE (à partir du 1<sup>er</sup> juillet pour MPR Sérénité), éco-prêt
- ▶ Montant de la prime écrêté si le montant cumulé dépasse :
  - 90% de la dépense éligible pour la catégorie bleu
  - 75% de la dépense éligible pour la catégorie jaune
  - 60% de la dépense éligible pour la catégorie violet
  - 40% de la dépense éligibles pour la catégorie rose
- ▶ Le montant cumulé de toutes les aides publiques et privées ne peut dépasser 100% de la dépense éligible
- ▶ La dépense éligible est définie comme la plus petite valeur entre :
  - la dépense totale en euros TTC des travaux concernés ;
  - et le montant plafond de dépense éligible définie selon la nature des travaux



**MaPrimeRénov'**  
Mieux chez moi, mieux pour la planète



# MaPrimeRénov'

- ▶ Critères techniques et modalités définis dans l'arrêté du 17 novembre 2020 relatif à la prime, modifié par l'Arrêté du 25 janvier 2021
- ▶ Absence de définition précise des dépenses éligibles



**MaPrimeRénov'**  
Mieux chez moi, mieux pour la planète

ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIAUX ÉLIGIBLES	AIDE POUR LES MÉNAGES			
	AUX RESSOURCES TRÈS MODESTES	AUX RESSOURCES MODESTES	AUX RESSOURCES INTERMÉDIAIRES	AUX RESSOURCES SUPÉRIEURES
<b>ISOLATION THERMIQUE</b>				
Isolation des murs par l'extérieur (surface de murs limitée à 100 m <sup>2</sup> )	75 €/m <sup>2</sup>	60 €/m <sup>2</sup>	40 €/m <sup>2</sup>	15 €/m <sup>2</sup>
Isolation des murs par l'intérieur	25 €/m <sup>2</sup>	20 €/m <sup>2</sup>	15 €/m <sup>2</sup>	7 €/m <sup>2</sup>
Isolation des rampants de toiture ou des plafonds de combles	25 €/m <sup>2</sup>	20 €/m <sup>2</sup>	15 €/m <sup>2</sup>	7 €/m <sup>2</sup>
Isolation des toitures terrasses	75 €/m <sup>2</sup>	60 €/m <sup>2</sup>	40 €/m <sup>2</sup>	15 €/m <sup>2</sup>
Isolation des parois vitrées (fenêtres et portes-fenêtres) en remplacement de simple vitrage	100 €/équipement	80 €/équipement	40 €/équipement	non éligible



\* Plafonné à 100m<sup>2</sup> d'isolants, soit 15000€ de dépenses éligibles



# MaPrimeRénov'

(en maison individuelle ou appartement en habitat collectif)

ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIAUX ÉLIGIBLES	AIDE POUR LES MÉNAGES			
	AUX RESSOURCES TRÈS MODESTES	AUX RESSOURCES MODESTES	AUX RESSOURCES INTER-MÉDIAIRES	AUX RESSOURCES SUPÉRIEURES
<b>CHAUFFAGE ET EAU CHAUDE SANITAIRE</b>				
Chaudière gaz à très haute performance énergétique pour les bâtiments non raccordés à un réseau de chaleur vertueux aidé par l'ADEME	1 200 €	800 €	non éligible	non éligible
Raccordement à un réseau de chaleur et/ou de froid en Métropole et Outre-mer	1 200 €	800 €	400 €	non éligible
Chauffe-eau thermodynamique	1 200 €	800 €	400 €	non éligible
Pompe à chaleur air/eau (dont PAC hybrides)	4 000 €	3 000 €	2 000 €	non éligible
Pompe à chaleur géothermique ou solarothermique (dont PAC hybrides)	10 000 €	8 000 €	4 000 €	non éligible
Chauffe-eau solaire individuel (et dispositifs solaires pour le chauffage de l'eau)	4 000 €	3 000 €	2 000 €	non éligible
Système solaire combiné (et dispositifs solaires pour le chauffage des locaux)	10 000 €	8 000 €	4 000 €	non éligible
Partie thermique d'un équipement PVT eau (système hybride photovoltaïque et thermique)	2 500 €	2 000 €	1 000 €	non éligible
Poêle à bûches et cuisinière à bûches	2 500 €	2 000 €	1 000 €	non éligible
Poêle à granulés et cuisinière à granulés	3 000 €	2 500 €	1 500 €	non éligible
Chaudière bois à alimentation manuelle (bûches)	8 000 €	6 500 €	3 000 €	non éligible
Chaudière bois à alimentation automatique (granulés, plaquettes)	10 000 €	8 000 €	4 000 €	non éligible
Foyer fermé et insert à bûches ou à granulés	2 500 €	1 500 €	800 €	non éligible



**MaPrimeRénov'**  
Mieux chez moi, mieux pour la planète





# MaPrimeRénov'

Offre rénovation globale pour toutes les catégories de ressources :

► Ménages JAUNES et BLEUS :

- condition = un minimum de 35% d'économies d'énergie
- MaPrimeRénov' Sérénité = 35 à 50% des travaux financés (dépenses éligibles plafonnées à 30000€ HT)

► Ménages VIOLET et ROSES :

- condition = un minimum de 55% d'économies d'énergie
- forfait rénovation globale



**MaPrimeRénov'**  
Mieux chez moi, mieux pour la planète

AUTRES TRAVAUX				
Audit énergétique hors obligation réglementaire	500 €	400 €	300 €	non éligible
Ventilation double flux	4 000 €	3 000 €	2 000 €	non éligible
Dépose de cuve à fioul	1 200 €	800 €	400 €	non éligible
Forfait « rénovation globale »	*	*	7 000 €	3 500 €
Forfait « Assistance à maîtrise d'ouvrage »	150 €	150 €	150 €	150 €
Forfait « Bonus sortie de passoire énergétique »	1 500 €	1 500 €	1 000 €	500 €
Forfait « Bonus Bâtiment Basse Consommation »	1 500 €	1 500 €	1 000 €	500 €

\* Possibilité de bénéficier de MaPrimeRénov' Sérénité pour une rénovation globale.



# MaPrimeRénov'

## Infos spécifiques pour le professionnel :

- ▶ Nécessité d'être RGE à jour tout au long du projet, du devis au paiement de la facture
- ▶ Fournir un devis détaillé, poste par poste et une facture complète (cf FAQ pros)
- ▶ Possibilité d'être mandataire (cf guide pas à pas mandataire):
  - le particulier garde la main sur la création de son compte !!
  - Le mandataire dépose la demande d'aide et suit les démarches relatives, voire perçoit les fonds (différents mandats)
  - L'aide est calculée par l'ANAH suite à l'instruction du dossier (2 semaines après dépôt de la demande)
  - Si vous souhaitez la formaliser dans le devis, indiquer que l'aide est non acquise (complexité des règles d'écrêtement et des travaux pris en comptes)  
+ clause suspensive dans le devis (cf FAQ pros)

« Estimation de l'aide MaPrimeRénov' maximale » ou « Montant prévisionnel de MaPrimeRénov' maximale »



**MaPrimeRénov'**  
Mieux chez moi, mieux pour la planète



# Certificats d'économies d'énergie



## Conditions :

- ▶ **Prime pour toute action d'économie d'énergie** (fiches standardisées)
- ▶ Logement de plus de 2 ans
- ▶ Sans conditions de ressources et bonifié sous conditions de ressources "CEE précarité" (**s'adresse à tous les ménages et leurs bailleurs, y compris locataires**)
- ▶ Le professionnel effectuant les travaux doit être Reconnu Garant de l'Environnement
- ▶ **A solliciter avant tout engagement** : signature de devis, de prêt...
- ▶ Très souvent, envoi des documents justificatifs uniquement à l'issue des travaux au moment de la demande de versement > **risque de passer à côté si dossier incomplet / erroné**





# CEE « Coup de Pouce »



## Conditions :

- ▶ Pour l'isolation, devis signé avant le 30 juin 2022 et travaux achevés avant le 30 septembre 2022
- ▶ Entreprises signataires de la charte « Coup de pouce »
- ▶ Primes minimales prévues par la charte « Coup de pouce »
  
- ▶ Coup de pouce isolation et chauffage : <https://www.ecologie.gouv.fr/coup-pouce-chauffage-et-isolation>

### PRIMES MINIMALES PRÉVUES PAR LA CHARTE « COUP DE POUCE ISOLATION »

	PRIME MÉNAGES EN PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE (TRÈS MODESTES)	PRIME AUTRES MÉNAGES
Isolation des combles et toiture (jusqu'au 30 juin 2022*)	12 €/m <sup>2</sup> d'isolant posé	10 €/m <sup>2</sup> d'isolant posé
Isolation des planchers bas (jusqu'au 30 juin 2022*)	12 €/m <sup>2</sup> d'isolant posé	10 €/m <sup>2</sup> d'isolant posé

\* Le devis doit être signé avant le 30 juin 2022 et les travaux achevés avant le 30 septembre 2022.



# CEE « Coup de Pouce »

## PRIMES MINIMALES PRÉVUES PAR LES CHARTES « COUP DE POUCE CHAUFFAGE » ET « COUP DE POUCE THERMOSTAT AVEC RÉGULATION PERFORMANTE »

	PRIME MÉNAGES MODESTES	PRIME AUTRES MÉNAGES
<b>REPLACEMENT D'UNE CHAUDIÈRE* PAR</b>		
Une chaudière biomasse performante	4000 €	2500 €
Une pompe à chaleur air/eau ou eau/eau	4000 €	2500 €
Un système solaire combiné	4000 €	2500 €
Une pompe à chaleur hybride	4000 €	2500 €
Un raccordement à un réseau de chaleur EnR&R**	700 €	450 €
<small>* Individuelle (ou collective dans le cas d'un raccordement à un réseau de chaleur) au charbon, au fioul ou au gaz autres qu'à condensation. ** Réseau de chaleur alimenté majoritairement par des énergies renouvelables ou de récupération</small>		
<b>REPLACEMENT D'UN ÉQUIPEMENT DE CHAUFFAGE AU CHARBON PAR</b>		
Un appareil indépendant de chauffage au bois très performant	800 €	500 €
<b>REPLACEMENT DANS LES BÂTIMENTS COLLECTIFS</b>		
Un conduit d'évacuation des produits de combustion incompatible avec des chaudières individuelles au gaz à condensation.	700 €	450 €
<b>INSTALLATION D'UN THERMOSTAT PROGRAMMABLE</b>		
Installation du thermostat sur un système de chauffage individuel existant (pour des devis signés avant le 31 décembre 2021 et des travaux réalisés avant le 30 avril 2022)	150 €	150 €

## PRIMES MINIMALES PRÉVUES PAR LA CHARTE « COUP DE POUCE RÉNOVATION GLOBALE »

		APRÈS TRAVAUX	
		CONSOMMATION D'ÉNERGIE PRIMAIRE ≤ À 110 KWH/M <sup>2</sup> /AN	CONSOMMATION D'ÉNERGIE PRIMAIRE > À 110 KWH/M <sup>2</sup> /AN
<b>EN MAISON INDIVIDUELLE: AU MOINS 55% D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE PRIMAIRE</b>		<b>350 €/MWh/an économisés</b> (en énergie finale) pour les ménages modestes	<b>250 €/MWh/an économisés</b> (en énergie finale) pour les ménages modestes
		<b>300 €/MWh/an économisés</b> (en énergie finale) pour les autres ménages	<b>200 €/MWh/an économisés</b> (en énergie finale) pour les autres ménages
<b>EN IMMEUBLE COLLECTIF: AU MOINS 35% D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE PRIMAIRE</b>		APRÈS TRAVAUX	
		CHALEUR RENOUELABLE ≥ 50%	CHALEUR RENOUELABLE < 50%
<b>SITUATION INITIALE</b>	Chaudière charbon ou fioul (hors condensation)	<b>500 €/MWh/an économisés</b> (en énergie finale) pour tous les ménages	<b>300 €/MWh/an économisés</b> (en énergie finale) pour tous les ménages
	Autre situation	<b>400 €/MWh/an économisés</b> (en énergie finale) pour tous les ménages	<b>250 €/MWh/an économisés</b> (en énergie finale) pour tous les ménages



# CEE « Coup de Pouce »



- ▶ Coup de pouce Rénovation performante en maison individuelle :

<https://www.ecologie.gouv.fr/coup-pouce-renovation-performante-dune-maison-individuelle>

- ▶ Coup de pouce Rénovation performante en bâti collectif :

<https://www.ecologie.gouv.fr/coup-pouce-renovation-performante-batiment-residentiel-collectif>

- ▶ Coup de pouce régulation performante : 150€ par logement (devis signé avant le 31/12/2021, travaux effectués avant le 30/04/2022)

<https://www.ecologie.gouv.fr/coup-pouce-thermostat-regulation-performante>